



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2020.07.12 **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Détermination de la liste des membres pour la mandature 2020-2026.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1498, 1650-1 al.3 et 1650 A du code général des impôts (CGI) ;

Vu le décret 2009-303 du 18 mars 2009 relatif aux modalités de fonctionnement de la commission intercommunale des impôts directs ;

Vu la délibération n°2011-06-36 du Conseil communautaire du 28 juin 2011 portant sur la création de

la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2016-06-16 du Conseil communautaire du 23 juin 2014 portant sur la détermination de la liste des membres de la CIID pour la précédente mandature ;

-
- Le Code général des impôts impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'instituer une Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La CIID est chargée de désigner des locaux types à retenir pour l'évaluation, par comparaison, de la valeur locative des locaux commerciaux et biens divers prévus à l'article 1498 du CGI. Elle exprime, en outre, un avis sur les évaluations foncières des locaux visés à l'article 1498 proposés par l'administration fiscale, ainsi que sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

- Elle est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil communautaire sur proposition des communes membres :

- 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil communautaire.

Les contribuables figurant sur la liste présentée par le Conseil communautaire doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ou des communes membres.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées respectivement à chacune des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises). Une représentation équilibrée des communes membres de l'EPCI doit, autant que possible, être recherchée.

Par ailleurs, il revient au Conseil de désigner un vice-président du Conseil communautaire, comme Président de la CIID.

Après consultation des communes, une liste est proposée au Conseil.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de désigner les 20 membres titulaires et les 20 membres suppléants, après consultation des communes, selon la liste ci-dessous qui sera transmise au directeur des services fiscaux des Yvelines :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Eric Verspieren	Caroline de Sazilly
2. Paul Parent	Caroline Bougault
3. Philippe Giudicelli	Quentin Delaunay
4. Thierry Augier	Delphine Felgeres
5. Pierrette Mazery	Michel Fastré
6. Emilien Nivet	Christiane Latrace
7. Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
8. Caroline Vigier	Anne-Marie Briand
9. Bruno-Olivier Bayle	Laurent Boumendil
10. Benoît Ribert	Violaine Charpentier
11. Caroline Doucerain	Lyse-Marie Clisson
12. Géraldine Lardennois	Marc Tourelle
13. Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
14. Henri Lancelin	Jean-Marc Dusseaux
15. Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans

16. Alain Nourrissier	Eric Dupau
17. Dominique Roucher	Erik Linqhier
18. Charles Rodwell	Xavier Guitton
19. Jean-Pierre Conrié	Jean-Claude Ferret
20. Olivier Lebrun	-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 74 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.